



DATE de CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2026**

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 40
Présents : 33
Votants : 0
Procuration : 5

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, Mme Albane DIEU, Mme Marie HAMEL-FAURE, M. Kevin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :

Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Alain LOUIS

Absent(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Mme Sandra ROUSSELET
Mme Gaëlle ROLLIN a donné pouvoir à Mme Morgane RÉTHO
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Anthony LECOINTRE a donné pouvoir à Mme Albane DIEU

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026 239 - ADMINISTRATION GENERALE - Convention cadre d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne l'EPF sur le territoire de Questembert Communauté - Présentation compte-rendu activités Année 2025

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Monsieur le Président présente le compte rendu d'activité 2025 de l'EPF sur notre territoire dans le cadre de la convention cadre d'action foncière.

Pour rappel, une convention cadre d'action foncière 2022-2025 a été signée avec l'Établissement Public Foncier (EPF) le 17 Mars 2022 (délibération n°2022 02 06 du 07 février 2022), puis renouvelée par

délibération C2025_127 du Conseil Communautaire du 6 octobre 2025, jusqu'au 31 juillet 2027 pour le 4^{ème} PPI, afin de favoriser la cohérence et l'efficacité de son action sur le territoire. Différents projets ou objectifs portés par l'intercommunalité ou ses communes membres nécessitent une maîtrise foncière pour voir le jour et assurer un aménagement d'ensemble cohérent, avec une utilisation économe du foncier, tout en favorisant la production d'un foncier aménageable au meilleur coût.

La collectivité et l'EPF ont donc convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter la réalisation des projets communaux et intercommunaux répondant à des critères de développement durable et de mixité (sociale, fonctionnelle, générationnelle etc)qu'ils partagent. Cette association se matérialise sous la forme de la présente convention cadre qui définit les engagements de chaque partie, les missions confiées à l'EPF et les conditions d'exercice de ces missions.

Chaque année, l'EPF produit un compte-rendu d'activité pour rendre compte de son action partenariale sur le territoire de Questembert communauté (voir en annexes).

Des conventions opérationnelles sont signées avec les collectivités pour chaque opération :

- PLUHERLIN Rue du calvaire (habitat/mixte)
- QUESTEMBERT COMMUNAUTE Site Eureden (activités économiques)
- MALANSAC Friche Doux (Protection des espaces naturels)
- BERRIC Rue Guillaume de Berric (habitat)
- LAUZACH Rue Abbé Noury (habitat/mixte)
- QUESTEMBERT Saint pierre/rue des halles/Presbytère (habitat/mixte)
- BERRIC Ancien commerce/rue de Berric (habitat / mixte)

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 24 septembre 2026,

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De prendre acte de ces comptes-rendus d'activités de l'EPF.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 8 octobre 2026

Le Président,

Patrice LE PENHUIZIC

